

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Les présentes conditions générales de fourniture et de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services proposés par IZI-PASS.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à IZI-PASS implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de fourniture. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site ([www.IZI-PASS.pro](http://www.IZI-PASS.pro)) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Client.

### ARTICLE 1. OBJET

Les présentes conditions générales de fourniture ont pour objet de définir les droits et obligations d'IZI-PASS et de ses Clients. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu dans les devis, bons de commandes ou propositions commerciales, les présentes conditions générales et le code du commerce réglementent les conditions de fourniture des services d'IZI-PASS.

### ARTICLE 2. DEFINITIONS

Au sens des présentes conditions générales, chacune des expressions ci-dessous aura la signification donnée dans sa définition à savoir :

- **Le Client** : désigne toute personne, société, commerçant ou exerçant une activité professionnelle indépendante régulièrement inscrite au registre du commerce et des sociétés et en mesure de le justifier à l'ouverture du dossier ou à première demande par la production d'un extrait Kbis de moins de 3 mois, passant commande de Services.
- **Les Services** : sont l'ensemble des prestations de services fournies par IZI-PASS et notamment l'accès aux logiciels et aux applications souscrites par le Client auprès d'IZI PASS.
- **Le Matériel** : désigne tout matériel vendu par IZI PASS
- **L'Internet** : L'Internet est un réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle mondiale de réseaux informatiques utilisant la norme TCP/IP. La gestion de l'Internet n'est soumise à aucune unité centrale. Chaque portion de ce réseau appartient à un organisme public ou privé indépendant. Son fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il y ait obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre opérateurs. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.
- **Le Serveur** : L'ensemble des matériels, logiciels et liaisons sur lesquels sont implémentés les sites internet, qui permettent de les rendre consultables sur Internet et/ou un organisme exploitant un système informatique permettant à un demandeur la consultation et l'utilisation directes d'une ou plusieurs banques de données et par extension le service informatique lui-même.
- **Nom de domaine** : Nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites d'une entreprise.
- **Hébergement** : ressources techniques et moyens mis à la disposition du Client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.
- **Plate-forme d'hébergement** : ensemble de matériels destinés à la mise en œuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites internet du Client et/ou services connexes.

### ARTICLE 3. NATURE DES OBLIGATIONS - MOYENS

IZI-PASS est soumis à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, quelle que soit la nature des services fournis ou leur degré de technicité. IZI-PASS s'engage à fournir les services avec le soin et la compétence en usage dans les entreprises fournissant des services de même nature. IZI-PASS affectera à la fourniture des services un personnel compétent et qualifié.

Le Client s'engage à collaborer avec IZI-PASS en lui remettant toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution des prestations et au respect des délais d'exécution et en l'informant de tous dysfonctionnements constatés en cours d'utilisation.

### ARTICLE 4. PRESTATIONS

#### 4.1. Réalisation de site internet

IZI-PASS s'engage à développer, sur ses propres micro-ordinateurs et logiciels, dans ses locaux, le site internet ou les éléments Internet spécifiés dans le devis ou la proposition commerciale.

Les codes sources des sites internet dynamiques, restent la propriété d'IZI-PASS et ne peuvent en aucun cas être utilisés ou vendus pour un autre site par le Client sans l'autorisation écrite d'IZI-PASS. Toute étude, rapport, information, devis, cahier des charges, à titre onéreux ou gratuit, effectués par IZI-PASS dans le but de fournir des prestations au Client, reste la propriété exclusive d'IZI-PASS. Le Client s'engage à ne pas les transmettre à des tiers ni à titre gratuit, ni à titre onéreux.

#### 4.2. Nom de domaine

IZI-PASS n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine. Le Client reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la

législation en vigueur et les droits des tiers. Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité d'IZI-PASS, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

#### 4.3. Référencement

IZI-PASS s'engage à mettre en œuvre, à la demande du Client et dans les conditions prévues aux devis, bons de commandes ou propositions commerciales correspondants, des techniques de référencement mais ne garantit pas le résultat des référencement de site internet dans les moteurs de recherche.

#### 4.4. Fidélité - Webmarketing

IZI-PASS fournit, le cas échéant, des services spécifiques de webmarketing et de gestion de la fidélité. Ses services sont basés sur des solutions techniques développées par IZI-PASS.

#### 4.5. Solution d'encaissement

IZI-PASS fournit, une solution d'encaissement. Cette solution répond aux exigences comptables en vigueur. Le client reste cependant responsable devant la Loi de l'utilisation qu'il en fait.

#### 4.6. Service après-vente et garanties, utilisation des services

IZI-PASS assure, par email ou par téléphone, le service après-vente des services qu'elle fournit et assure dans la mesure du possible le traitement des demandes dans les plus brefs délais, selon le degré d'importance du dysfonctionnement objet de l'appel.

Le matériel vendu par IZI PASS au Client, fait l'objet de la garantie offerte par le fabricant, le constructeur ou l'importateur. En cas de casse matériel ou de panne nécessitant le renvoi du matériel en atelier, les frais d'expédition et de livraison, sont à la charge du Client.

Ces services, gérés par le Client via son interface de gestion, sont assujettis au versement d'un abonnement. Toute cessation ou retard du versement de l'abonnement en cause entraînera, après mise en demeure préalable dans les conditions prévues à l'article 12, la suspension du service.

### ARTICLE 5. SERVICES D'HEBERGEMENT

#### 5.1. Caractéristiques du service

IZI-PASS effectuera les prestations suivantes :

- Hébergement sur ses serveurs ou sur les serveurs de ses fournisseurs le cas échéant,
- Utilisation par le Client des accès permanents d'IZI-PASS ou de ses fournisseurs à Internet,
- Fourniture de services internet spécifiques précisés par devis ou propositions commerciales,
- Maintenance du service (sauvegardes, administration),

#### 5.2. Disponibilité du service d'hébergement

IZI-PASS s'engage à assurer une disponibilité de 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à l'exception :

- d'un événement ressortissant à la force majeure tel que défini à l'article 6.4 des présentes.
- des opérations de maintenance et d'entretien planifiées sur la plate-forme d'hébergement ;
- des opérations de mise à jour du service par le Client.

#### 5.3. Qualité du service d'hébergement

IZI-PASS mettra à la disposition du Client les ressources nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du service d'hébergement.

Concernant Internet, les parties conviennent toutefois que les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propre, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Par conséquent, IZI-PASS ne pourra pas être tenue pour responsable des dysfonctionnement ou interruptions de services liés à internet.

#### 5.4. Maintenance du service d'hébergement

Le fonctionnement du service d'hébergement pourra être interrompu pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance du système informatique (matériels et logiciels) que IZI-PASS doit obligatoirement effectuer pour conserver la qualité du service fourni.

La durée de ces travaux ne devra pas dépasser un total de cent (300) heures cumulées par an, et ne devra en aucun cas excéder deux jours consécutifs.

En outre, IZI-PASS peut procéder, après avoir prévenu le Client deux jours à l'avance par message électronique, à des arrêts du Serveur liés à des raisons techniques exceptionnelles telles que : changement d'ordinateurs, extension du système, modification profonde du système offert par le Client, etc... ou des coupures d'accès au Service pour des raisons éditoriales liées aux services fournis par IZI-PASS au

titre de l'article 5.1. Ces coupures ne peuvent excéder une durée supérieure à 6 heures consécutives et/ou 12 heures par périodes de 24 heures.

### 5.5. Sécurité et sauvegarde du service d'hébergement

IZI-PASS prend des précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données et programmes que le Client lui aura confiés. En cas de perte ou de destruction des données du Client et sur demande écrite de ce dernier, la dernière sauvegarde effectuée pourra lui être communiquée dans un délai raisonnable. L'opération de restitution fera l'objet d'une facturation au tarif en vigueur au jour de la demande. En matière de pertes et/ou de restauration de données et/ou de programmes confiés par le Client, les obligations et responsabilités d'IZI-PASS sont limitées aux stipulations qui précèdent.

### 5.6. Gestion et traitement des données, confidentialité des données

Conformément aux réglementations et dispositions applicables en matière de traitement et stockage de données personnelles, IZI PASS est dument enregistrée auprès de la CNIL. En application de la législation en vigueur, le Client est considéré comme co-responsable du traitement et de l'utilisation qui est faite des données collectées.

## ARTICLE 6. SERVICES D'IMPRESSION

### 6.1 Modalités de commande

Les commandes sont passées principalement par mail ou via la plateforme internet [www.IZI-PASS.pro](http://www.IZI-PASS.pro). Les commandes sont prises en compte jusqu'à 18 heures chaque jour ouvré, passé cette heure elles sont réputées reçues le lendemain. Toute annulation de commande ne pourra intervenir qu'après l'acceptation de IZI-PASS et sera dans ce cas confirmée par écrit sous la forme d'un email. Les commandes passées via l'interface [www.IZI-PASS.pro](http://www.IZI-PASS.pro) sont soumises, en plus des présentes conditions générales de vente, à l'acceptation des conditions spécifiques de licence prévues sur le site [www.IZI-PASS.pro](http://www.IZI-PASS.pro).

### 6.2 Délais de Livraison

La livraison des productions et marchandises s'effectuera à l'adresse indiquée par le client et sera considérée comme effectuée au moment où la commande arrivera à ladite adresse. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation de celles-ci, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

Les délais indicatifs apparaissant sur les devis et peuvent faire l'objet d'une révision si les fichiers et informations transmis par le client devraient être actualisés ou si ceux-ci n'étaient pas conformes et devaient être de nouveau adressés à IZI-PASS. La production et la fabrication ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers IZI-PASS et notamment s'il n'existe aucun retard de paiement, y compris sur d'autres commandes que celle qui doit être livrée. Les marchandises fournies, même franco, voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Les délais de transports ne sont jamais garantis.

Tout retard dû, soit à la non remise par le client des documents prévus, soit du bon à tirer ou de la validation de la maquette dynamique accepté à la date convenue, soit à la survenance de cas de force majeure, entraînera à juste titre l'application de délais supplémentaires.

## ARTICLE 7. RESPONSABILITE DE IZI-PASS

### 7.1. Obligation de moyens d'IZI-PASS

IZI-PASS n'assume pas une obligation de résultat mais de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Les parties conviennent également que dans les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales ou des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet dans son ensemble.

Le Client accepte ainsi de supporter, dans les limites raisonnables de la diligence d'IZI-PASS, des risques d'imperfection ou d'indisponibilité sans que cela constitue pour autant une tolérance à son égard.

La fourniture du poste de travail du Client et des logiciels qui y sont installés étant indépendante du présent contrat et ne relevant pas des prestations incombant à IZI-PASS, celui-ci ne pourra être tenu pour responsable des difficultés imputables à l'inadéquation du poste de travail, au fonctionnement défectueux de celui-ci ou à sa mauvaise utilisation.

Le Client est informé que toute image et toute information diffusée sur le Web peut être copiable par les utilisateurs, et il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de IZI-PASS à ce titre.

### 7.2. Utilisation du site contraire aux lois et règlements

En aucun cas IZI-PASS ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours des tiers notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés, sur le ou les sites du Client ;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées en intégralité ou partiellement sur le ou les sites du Client sans l'accord exprès de leur auteur ;

- de la suspension et/ ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues en exécution du présent contrat et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du Client, telles que fixées par les présentes ;
- en sa qualité d'hébergeur, pour tout recours formé par des tiers dans le cadre des activités du Client ;
- Le Client garantit par les présentes, IZI-PASS de toute condamnation éventuelle à ce titre.

### 7.3. Saturation du réseau, piratage, et autres dommages :

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare parfaitement connaître, IZI-PASS ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- Des difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ;
- La contamination par virus de données et/ou logiciels du Client dont la protection incombe à ce dernier ;
- Les intrusions malveillantes sur le Serveur ayant pour effet de perturber le Service, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par IZI-PASS ;
- Les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement toute information à caractère sensible pour le Client.

### 7.4. Evénements ressortissant à la force majeure

Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des parties.

Toutefois dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de trois mois, chacune des parties se réserve la possibilité de résilier sans indemnité le présent contrat un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

Les parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement entres elles, que les obligations des parties seront suspendues pour les dommages ressortissant notamment soit à la force majeure, soit au cas fortuit, soit au fait d'un tiers, et trouvant leurs origines ou leurs causes dans :

- une grève (EDF, du personnel du (ou des) opérateur(s), de tout autre personnel)
- un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité) ;
- une défaillance du réseau des Télécommunications,
- une guerre civile ou étrangère,
- des émeutes ou mouvements populaires,
- des attentats ;
- pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend IZI-PASS ou ses fournisseurs.

### 7.5. Exclusion de responsabilité

En aucun cas, IZI-PASS ne sera responsable envers le client ou toute autre partie pour tous dommages consécutifs ou non consécutifs, indirects, accessoires que ces dommages proviennent ou soient le résultat du non-respect du contrat de la garantie, de la faute délictuelle (incluant la négligence) ou autre. De tels dommages incluent, sans que cela soit limitatif, la perte de profits, la perte de chiffre d'affaires, la perte de temps, la perte de clientèle, l'atteinte à l'image ou les réclamations des clients ou sous-traitants du Client pour de tels dommages.

### 7.6 Limitation de responsabilité

IZI-PASS ne sera pas responsable de toutes pertes, réclamations, dépenses ou dommages causés par le Client ou des tiers, ou auxquels ceux-ci auraient contribué ou découlant de leurs actes ou omissions, que ce soit par négligence ou autrement. En aucun cas la responsabilité totale d'IZI-PASS pour tout type de dommages ou pertes en application des présentes conditions générales, ou concernant les services fournis dans le cadre des présentes ne pourra excéder le montant des éléments donnant lieu à réclamation. Toute poursuite en vertu des présentes doit être intentée dans l'année suivant la date à laquelle l'événement à l'origine de l'action est intervenu.

## ARTICLE 8. RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à faire bons usages des prestations qui lui sont servies, dans le respect des droits de chacun, et sans contrevenir aux lois applicables dans tous les pays concernés, notamment en matière d'informatique et d'Internet, d'atteinte aux bonnes mœurs et/ou à la protection de l'enfance, de pornographie, diffamation, etc.

Au cas où IZI-PASS aurait connaissance d'une utilisation illégale ou contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou à la protection de l'enfance, telle que définie ci-dessus, IZI-PASS interrompra de sa seule initiative ses services, après mise en demeure par email, confirmée par lettre recommandée A.R., restée infructueuse cinq jours ouvrés après l'envoi du courrier recommandé.

Cette interruption de service ne pourra en aucun cas ouvrir droit à réparation ou à remboursement au profit du Client qui restera redevable envers IZI-PASS de toutes les sommes dues au titre des présentes.

IZI-PASS décline toute responsabilité en cas d'infraction à ces lois perpétrée par le Client et ne saurait être tenu pour responsable en cas d'échange d'informations y contrevenant.

Les informations diffusées sur le service et les instructions données par le Client le sont sous sa seule et unique responsabilité à l'exclusion de celle d'IZI-PASS.

Le Client s'engage à fournir des données loyales et de qualité, conformes à la législation internationale et aux usages sous sa seule et exclusive responsabilité.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## ARTICLE 9. RESILIATION

Le Client est libre de résilier son accès aux services fournis par IZI-PASS, à n'importe quel moment, après le 2<sup>ème</sup> mois d'engagement, par courrier recommandé adressé au siège social d'IZI-PASS, et en respectant un préavis de 45 jours.

Le service d'hébergement prendra fin, sans aucune pénalité ou indemnité de quelque sorte que ce soit versée au Client ou à IZI-PASS.

A la condition expresse que le Client soit à jour de ses règlements, et sur simple demande, IZI-PASS lui livrera les éléments graphiques réalisés spécifiquement pour le Client dans le cadre de la fourniture des services.

Spécifiquement, dans le cas d'un site internet dynamique, une copie statique html du site sera gratuitement fournie au Client, dans les conditions prévues à l'article 9.2.

Le transfert de la version dynamique dudit site pourra être effectué, sur demande du Client, chez l'hébergeur de son choix, sous réserve de la possibilité d'y installer les logiciels non-proprétaires nécessaires au fonctionnement dudit site. Une telle migration sera payante, et sera réalisée sur la base d'un devis proposé par IZI-PASS au Client. Les fonctionnalités de fidélité, de webmarketing ainsi que toutes les fonctionnalités ayant fait l'objet d'un développement logiciel spécifique par IZI-PASS ne pourront être transférées.

La résiliation ne pourra donner lieu au remboursement de toute somme versée au titre du présent contrat.

## ARTICLE 10. PROPRIETE

### 10. 1. Propriété des contenus

L'ensemble des informations apportées par le Client de quelque nature que ce soit et sous quelque format : textes, documents, fichiers images, sons, vidéo, etc. sont la propriété du Client. Le client déclare s'être assuré des droits nécessaires à la propriété littéraire et artistiques, droits à l'image sous toutes ses formes et, propriétés industrielles correspondants à ces informations.

### 10.2. Propriété des éléments graphiques

Les éléments graphiques et le code HTML réalisés par IZI-PASS pour le Client sont la propriété du Client, qui pourra les confier au prestataire de son choix en cas de rupture.

En cas de rupture, sur simple demande, et à la condition expresse que le Client soit à jour de ses règlements, IZI-PASS lui fournira les éléments correspondants : les fichiers graphiques, les codes sources correspondant aux développements spécifiques, et aux pages HTML, et les bases de données.

### 10.3. Propriété des logiciels

Les logiciels développés par IZI-PASS et utilisés pour l'exécution des services et/ou mis à la disposition du Client restent l'entière propriété d'IZI-PASS.

Les logiciels fournis par IZI-PASS sont reconnus par le Client comme une œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant :

- de copier, modifier, traduire, louer à bail, décompiler ou de reproduire en tout ou partie les logiciels et/ou la documentation par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme,
- de traduire ou de transcrire les logiciels et/ou la documentation dans tout autre langage ou langue ou de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification.

L'exécution du présent contrat n'entraîne aucun transfert de droits et ne génère au profit du Client aucun droit autre que ceux précisés, et cela quels que soient ces droits sur la marque de IZI-PASS.

## ARTICLE 11. PRIX, MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix mentionnés aux devis, ou propositions commerciales générés par IZI-PASS sont indiqués en Euros, s'entendent hors taxes et peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.

Tous droits et taxes applicables à ces prix sont facturés en supplément, à la date de leur mise en vigueur légale.

Sauf si un prépaiement a été requis, les délais de paiements sont indiqués sur les factures. Toute somme impayée entraîne l'application de pénalités de retard dont le taux d'intérêt est celui de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 15 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément au Décret n°2012-1115 du 2 Octobre 2012 relatif à la loi n°2012-387.

Sauf conditions spécifiques précisées au devis au moment de la commande, en cas de paiement par chèque, la mise en fabrication n'est démarrée qu'après réception du titre de paiement. De même, pour un paiement par prélèvement, la mise en fabrication

intervient après réception du mandat de prélèvement signé par le client, et l'éventuel prélèvement d'un acompte.

## ARTICLE 12. SUSPENSION DU SERVICE

En cas de défaut de paiement ou d'inexécution par le Client d'une obligation à sa charge, IZI PASS informera celui-ci, et à ses frais, par courrier recommandé avec accusé de réception qu'à défaut de règlement dans un délai de quinze (15) jours, sa fourniture de Service pourra être réduite ou suspendue.

A l'issue d'un nouveau délai de quinze (15) jours, la fourniture de Service sera de plein droit résilié sans nécessité d'une nouvelle mise en demeure.

La réduction ou la suspension de l'accès au réseau comme la résiliation ne peuvent en aucun cas ouvrir droit à indemnité pour le Client. La responsabilité d'IZI PASS ne pourra être recherchée en cas de dommage lié à l'interruption de l'accès aux Services.

**Le Client est en outre informé qu'à la résiliation du contrat pour quelque raison que ce soit, les données pourront être détruites par IZI PASS et supprimées des serveurs.**

## ARTICLE 13. TITULARITE DES DONNEES COLLECTEES

Les données collectées par IZI-PASS en exécution des Services seront traitées confidentiellement par IZI-PASS et appartiendront au Client.

A ce titre le Client est responsable de la récupération de ses données, qu'il devra effectuer dans un délai de 15 jours suivant la fin de la fourniture des Services. Passé ce délai, les données ne seront plus disponibles.

## ARTICLE 14. DROIT DE COMMUNICATION ET DE RECTIFICATION

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, le client consommateur enregistré dans les bases via les Services dispose d'un droit de communication et de rectification des informations nominatives le concernant.

Toute demande est à adresser au siège social d'IZI-PASS par lettre simple.

## ARTICLE 15. UTILISATION DES REFERENCES

Le Client autorise IZI-PASS à utiliser son nom et les produits développés pour son compte à des fins commerciales : plaquettes, présentation de produits, et ce pendant la durée des présentes et de ses renouvellements éventuels.

Le refus du Client d'une telle utilisation par IZI-PASS, devra être expressément notifié par courrier recommandé A.R. ou exprimé sur le contrat initial.

Le Client autorise IZI-PASS à insérer son nom ainsi qu'un lien renvoyant sur le site de IZI-PASS dans la section dite « crédits » du Service.

## ARTICLE 16. RESILIATION

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le manquement, adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Après résiliation du contrat IZI-PASS n'est pas tenue de conserver les sauvegardes effectuées durant l'exécution des présentes.

## ARTICLE 17. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La société IZI PASS, conserve la propriété des biens livrés jusqu'au paiement effectif du prix ( principal et accessoires ). Le défaut de paiement d'une échéance, quelle qu'en soit la nature, en lien direct ou pas avec les biens livrés pourra entraîner la revendication des biens.

Cette clause ne fait pas obstacle au transfert de responsabilité à l'acheteur, dès la livraison, des risques de détérioration, de pertes, ainsi que de tous dommages qu'il pourrait occasionner.

La présente clause emporte une interdiction absolue pour l'acheteur de céder en garantie, de disposer, ou de donner à gage la marchandise à titre gratuit ou onéreux avant le règlement total et effectif du prix.

La clause de réserve de propriété fait par ailleurs obligation à l'acheteur d'informer le vendeur de toute prétention émise par ses tiers sur ces marchandises.

## ARTICLE 18. LITIGES

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité sauf si elles présentent un caractère indissociable de la disposition non valide.

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison des services régies par mes présentes conditions générales, les parties conviennent de chercher une solution amiable.

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de leur interprétation ou de la fourniture des services correspondants, relèvera de la compétence des tribunaux du siège social d'IZI-PASS.